

de l'Hospice Taché, l'institution dont il fut longtemps le chapelain. Il célèbre encore la sainte Messe chaque matin. Il exerce aussi le saint ministère auprès des Junioristes.

Dimanche, dans l'après-midi, j'ai visité la ville de Winnipeg. Je suis entré dans toutes les églises. Il est merveilleux de voir tout ce que le zèle et le dévouement de nos Pères ont accompli dans cette ville. Enfin j'ai vu le fameux parc *Tuxedo*. Cet endroit sera, certes, en peu d'années, le centre d'attraction des désœuvrés de toute la région.

Le soir, j'étais à Saint-Charles, l'hôte du R. P. Joseph Thérien, O. M. I. Je me suis souvenu que l'on m'avait souvent parlé de cette vénérable maison de Saint-Charles, où Mgr Langevin aimait à se reposer. Le calme de cette demeure et les précieux souvenirs qui s'y rattachent suffisent à nous la faire aimer.

J'ai nommé Mgr Langevin ! Sa grande ombre flotte partout dans sa ville épiscopale si pleine de ses œuvres et de son souvenir. J'eus l'occasion d'aller saluer Mgr Béliveau, son digne successeur. Je ne saurais dire quel sentiment d'immense tristesse pesa sur mon cœur quand j'entrai dans le grand salon de l'archevêché. Sa figure est réservée dans les limites d'un grand cadre doré, mais son esprit est partout dans l'air; il me semblait entendre encore les fières réponses, qu'il fit dans ce même endroit aux politiciens mal avisés qui osèrent parler devant lui, certain jour, de compromis. . . . Il est bien là, jusque dans l'aménagement du salon qui est digne et non luxueux. Avant de partir je descendis dans la crypte de la cathédrale; c'est un vrai sanctuaire d'Oblats. Je récitai un *De profundis* sur la tombe du grand archevêque qui dort près de Mgr Taché, un autre grand Oblat, et je me suis senti soulagé de ma peine. Daignent tous ces frères de là-haut fournir à mon âme un peu de leur courage d'acier, trempé au feu de la charité divine, afin que je sois toujours digne de mon titre de gloire: celui d'Oblat de Marie Immaculée !

LE COLLEGE DE SAINT-BONIFACE ET L'UNIVERSITE

Parmi les Annuaire de collèges qui nous ont été envoyés — en-voi pour lequel nous offrons nos remerciements à qui de droit — deux nous touchent de fort près: ceux du collège et du petit séminaire de Saint-Boniface. De la notice sur l'œuvre du collège, nous détachons le passage suivant qui résume en termes clairs et autorisés la position actuelle de l'institution dans l'Université manitobaine.

L'Université de Manitoba est le seul corps enseignant légalement autorisé à conférer des degrés dans la Pro vince. Le collège de Saint-Boniface fait partie intégrante de l'Université, au même titre